

**Rapport N° 84**

**Réponse au postulat intitulé "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste"**

---

Nyon, le 9 avril 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du postulat du 12 juin 2012 intitulé « Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste » s'est réunie une seule fois le mercredi 30 janvier en présence du Syndic Daniel Rossellat. Les Conseillères Valérie Annen, Vanessa Gardel Maouche et les Conseillers Eric Bieler, Antoine Dumas (en remplacement de Joël Tawil), Jean-Claude Mermilliod, Frédéric Tschuy et Bernard Ueltschi étaient présents, la Conseillère Aliza Delisle était absente. Eric Bieler, premier nommé, est désigné comme président-rapporteur.

En introduction, le Syndic relève qu'il ne s'agit pas uniquement d'une problématique communale, mais plutôt globale. L'environnement ne connaît pas de frontières. Une discussion s'engage ensuite sur le gaz de schiste, ses méthodes d'extraction et l'impact sur l'environnement.

Le gaz de schiste ne connaît actuellement qu'une seule méthode d'extraction : la fracturation hydraulique. Cette technologie est devenue l'objet de toutes les peurs à cause de son impact sur l'environnement. Interdite en France depuis une loi de juin 2011, cette technique est pourtant pratiquée par l'industrie pétrolière depuis la fin des années 1940. On lui reproche principalement l'immense quantité d'eau nécessaire mais d'autres critiques sont également formulées à son égard, notamment les risques avérés de pollution des nappes phréatiques et des rivières. Ou encore, le nombre important de puits nécessaires et leur impact sur les paysages. A cela, il faut ajouter le manque de transparence sur les additifs chimiques utilisés. Finalement, des dangers de tremblements de terre existent dans les zones sismiques fragiles.

La recherche continue sur d'autres techniques que celle de la fracturation hydraulique. Pour l'instant cette recherche n'a pas abouti et elle n'est pas interdite pas la loi en France. Cependant, le Président Hollande a déclaré que, durant son quinquennat, tant qu'il n'y aura pas de nouvelles techniques, il n'y aurait pas d'autorisations de permis d'exploration des gaz de schiste. Par ces déclarations, le chef de l'Etat reste dans la ligne adoptée par le gouvernement français depuis un an. La fracturation hydraulique, seule technique existante aujourd'hui pour extraire les gaz ou pétrole de schiste des sous-sols, a en effet été interdite sous François Fillon par la loi du 13 juillet 2011 en raison des risques qu'elle présente pour l'environnement, notamment pour les nappes phréatiques.

Il semble cependant que tous les permis de recherche de ce gaz n'auraient pas été annulés et nous ne savons pas ce qu'il en est exactement au Pays de Gex. Il est à relever que les députés du Pays de Gex sont également contre ces forages.

Il faut se rendre à l'évidence que l'intervention de la ville de Nyon n'aura que peu de poids. Au niveau de ses compétences, la Municipalité ne peut faire qu'une prise de position de valeur morale. Les décisions se prennent dans des instances supérieures. Par contre, le Conseil Régional a trois représentants au sein de la gouvernance du Grand Genève où siègent des élus du Pays de Gex.

A ce jour, il n'y a pas eu de réponse au courrier adressé au Conseil Régional le 28 novembre 2012. Ce problème préoccupe également le Conseil d'Etat du Canton de Genève qui a fait part de ses préoccupations au Comité de pilotage du Grand Genève. Quant à la Communauté transfrontalière de l'eau, dans laquelle siègent un représentant du Conseil régional et une Conseillère d'Etat de Genève, elle a également fait part de ses préoccupations auprès de la Préfecture de l'Ain.

### **Conclusion :**

La Commission constate avec satisfaction que la Municipalité a la volonté de s'engager dans la lutte contre les forages de gaz de schiste en pays de Gex. Même s'ils sont conscients de la marge de manœuvre limitée de la Municipalité de Nyon les membres de la commission sont rassurés par la prise de conscience de nos autorités des risques potentiels. Ils sont donc satisfaits de la réponse du rapport municipal et estiment qu'elle répond aux demandes des postulants.

C'est donc à l'unanimité que nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 84 concernant la réponse au postulat du 12 juin 2012 intitulé "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste",

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- d'accepter le rapport municipal N° 84 valant réponse au postulat du 12 juin 2012 intitulé "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste".

La Commission :

Mmes Valérie Annen  
Vanessa Gardel Maouche  
Alzira Delisle  
MM Eric Bieler (président-rapporteur)  
Antoine Dumas  
Jean-Claude Mermilliod  
Frédéric Tschuy  
Bernard Ueltschi